

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du mercredi 15 février 2023

A l'école primaire Rosenberg – 11 avenue Gabriel Péri, BAGNEUX

Une convocation pour l'Assemblée Générale a été adressée le 24 janvier 2023 à tous les membres du Conseil d'administration et tous les adhérents des coopératives scolaires et foyers socio-éducatifs, une relance a été effectuée par mail le 6 février 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant dans la salle, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté d'un établissement ou d'un autre membre. Pour les personnes en visioconférence leur présence a été comptabilisée sur ladite feuille de présence.

Présents :

Membres du Conseil d'administration :

Raymond Tomczak	Président de l'OCCE 92	1 voix
Florence Lanchon	Vice-présidente	1 voix
Estelle Azuelos	Vice-présidente	1 voix
Jean-Pierre Labarre	Trésorier	1 voix
Philippe Lapôte	Trésorier adjoint	1 voix
Stéphane Bloret	Secrétaire Général + Ecole maternelle Marcelin Berthelot - Montrouge	200 voix
Emmanuelle Pauliac	SG adjointe + Ecole Jean Lurçat - Gennevilliers	300 voix
Muriel Amiot	SG adjointe	1 voix
Daniel Grandamme	Retraité	1 voix
Patrick Magnier	Retraité	1 voix
Laure Dalmard	Chargée de missions pédagogiques de l'AD de l'OCCE 92	1 voix
Catherine Nicolas-Roche	Retraîtée	1 voix
Clémentine Guignedoux	Animatrice pédagogique départementale	1 voix
Caroline Cornilly	Ecole maternelle Joliot Curie - Bagneux	204 voix
Karine Le Jallé	Ecole élémentaire Charles de Gaulle B - Clamart	206 voix
Brigitte Sornette	Retraîtée	1 voix



Mandataires ou représentants des coopératives scolaires :

Sidonie Mase	Ecole maternelle les Cottages – Suresnes	157 voix
Pierre Chappuis	Ecole primaire Voltaire – Puteaux	267 voix
Hortense Bellamy	Collège Louis Blériot – Levallois-Perret	633 voix
Jean-Philippe Mercier	Ecole élémentaire Le Coteau – Vaucresson	230 voix
Charline Mallejac	Ecole primaire Rosenberg – Bagneux	377 voix

Etablissements représentés par les membres du CA :

Marie-Anne Lamartinière	Ecole primaire André Pasquier – Antony	426 voix
Sylvie Braut	Ecole maternelle Paul Bert – Antony	238 voix
Camille Guyot	Ecole élémentaire Paul Bert – Antony	403 voix
Sanaé Dietrichs	Ecole maternelle Ménil – Asnières-sur-Seine	107 voix
Delphine Clausse	Ecole élémentaire Mauriceau – Asnières-sur-Seine	395 voix
Isabelle Penelle	Ecole maternelle Paul Eluard – Bagneux	169 voix
Anne Roussey	Ecole élémentaire Albert Besançon – Boulogne Billancourt	207 voix
Delphine Sozeau	Collège Georges Sand – Châtillon	315 voix
Stéphane Marchand	Ecole élémentaire Gambetta – Châtillon	361 voix
Patrick Pelloux	Ecole élémentaire les Rochers – Clamart	206 voix
Valérie Ferret	Ecole maternelle Panorama – Clamart	305 voix
Virginie Beau	Ecole maternelle les Rochers – Clamart	145 voix
Selly Fomba	Ecole élémentaire Charles de Gaulle – Clamart	247 voix
Marielle Perol	Ecole primaire Jean de La Fontaine – Clamart	352 voix
Sylvain Michel	Ecole élémentaire Buffon – Colombes	233 voix
Isabelle Fantin	Ecole élémentaire Henri Martin – Colombes	368 voix
Mathilde Naudin	Ecole élémentaire Ambroise Paré B – Colombes	260 voix
Jasmine Mosconi	Ecole élémentaire Anatole France – Courbevoie	318 voix
Maryline Lavenier	Ecole élémentaire Alexandre Dumas – Courbevoie	247 voix

Corinne Chauvard	Ecole élémentaire des Ormeaux – Fontenay-aux-Roses	182 voix
Emmanuelle Menet	Ecole élémentaire Louise Michel – Issy-les-Moulineaux	297 voix
David Rolland	Ecole primaire Louis Pergaud – Le Plessis-Robinson	190 voix
Florence Aletru	Ecole élémentaire Jean de La Fontaine – Levallois-Perret	388 voix
Anne Sarlotte	Ecole primaire Anatole France – Levallois-Perret	211 voix
Agnès Goulin	Ecole maternelle Casanova – Nanterre	244 voix
Valérie Kouka	Ecole élémentaire Michelis A – Neuilly-sur-Seine	435 voix
Géraldine Charlot	Ecole maternelle Charles Perrault – Rueil-Malmaison	136 voix
Aline Le Ligne	Ecole maternelle Les Martinets – Rueil-Malmaison	244 voix
Virginie Razloznic	Ecole maternelle du Val d’Or – Saint-Cloud	182 voix
Mathilde Roche	Ecole maternelle Montretout – Saint-Cloud	222 voix
Brigitte Rostan	Ecole élémentaire Clos Saint Marcel – Sceaux	346 voix
Eulalia Cristina Lopes Guerreiro	Ecole maternelle Marleau – Vanves	112 voix
Sang-Hee Despons	Ecole maternelle Gambetta – Vanves	141 voix

Membres du CA excusés et absents :

Florence Alouadi	Ecole maternelle du Parc – Châtillon	209 voix
Pierre Appy	Retraité	1 voix
Maryvonne Audren	CPC Langues	1 voix
Estelle Barreyre	IEN de Colombes	1 voix
Gilles Delisle	Retraité	1 voix
Soraya Massy	Ecole élémentaire des Epinettes – Issy-les-Moulineaux	249 voix

Maryvonne Audren donne pouvoir à Clémentine Guignedoux

Naoual Ouali, Secrétaire administrative de l’OCCE 92, est invitée à l’Assemblée Générale Départementale.

Total des voix pour les votes : 11 250 voix.

Ouverture des travaux à 14 :04

Monsieur Raymond Tomczak préside l'Assemblée Générale.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame Emmanuelle Pauliac et Monsieur Stéphane Bloret.

Rapport moral du Président de l'OCCE 92 : Monsieur Raymond Tomczak.

Chers coopérateurs, chers amis

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Frédéric Bonnet, directeur de l'école Rosenberg, pour son accueil, sa disponibilité pour l'organisation de cette assemblée générale de notre association OCCE 92. Je remercie également Mme Jannick Caillabet, inspectrice de l'Éducation nationale, pour son soutien et son aide pour la bonne tenue de cette journée. Je remercie aussi la ville de Bagnex qui a mis ses locaux à disposition.

Le rapport moral est un exercice – difficile – qui consiste à faire un bilan de l'année écoulée et aussi à se projeter dans celle à venir.

En début d'année scolaire, nous avons eu le plaisir d'accueillir M^{me} Naoual Ouali, notre nouvelle secrétaire administrative : elle vient renforcer notre équipe de permanents composée de Laure Dalmard, notre chargée de missions pédagogiques et de Clémentine Guignedoux, notre animatrice départementale. Ce renfort était plus que nécessaire pour répondre aux nombreuses sollicitations et accompagner nos 600 coopératives scolaires : la charge administrative de notre association reste extrêmement importante.

L'argent à l'école reste une de nos missions premières et nous nous y employons au quotidien : il ne peut pas y avoir d'ambiguïté, notre responsabilité est entière et nous avons le devoir d'être le plus transparent auprès de nos partenaires.

Nous contribuons aussi à la mise en place de projets coopératifs, ceux proposés par notre association comme les Ecoles qui filment ou THEA et ceux à l'initiative des équipes pédagogiques que nous accompagnons avec nos aides aux projets : de nouveaux projets voient le jour, ils sont en développement comme « Porté disparu », action pour sensibiliser nos élèves au déclin de la biodiversité. Notre troisième grande mission est la formation à la pédagogie coopérative, de la promotion de la classe coopérative par l'instauration d'un climat scolaire serein propice aux apprentissages à travers des projets spécifiques comme l'éducation à la citoyenneté, l'éducation artistique et culturelle, le développement durable, etc... Cette dernière mission est sûrement le point sur lequel nous aurons le plus à investir par nos formations. Qui dit formation, dit se rapprocher des décideurs de la formation tant au niveau du département qu'au niveau du rectorat : c'est aussi reconnaître ou faire reconnaître l'OCCE comme organisme et partenaire de la formation. Comme rapidement évoqué, notre agenda est largement rempli, on ne s'ennuie pas à l'OCCE 92 : encore un grand merci à Clémentine, Laure et Naoual de permettre que cela soit possible, un grand merci de votre investissement, de votre disponibilité, de votre enthousiasme et de votre bonne humeur.

L'OCCE 92 est une association : par définition, une association est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans chercher à réaliser de bénéfices. Qui dit personnes volontaires dit bénévoles (bénévole voulant dire littéralement « bonne volonté »). L'OCCE 92 est une association ayant à sa tête un conseil d'administration composé (pour la plupart) de bénévoles de bonne volonté. C'est au sein de ce conseil d'administration que sont prises les décisions concernant notre association. Que ces bonnes volontés, ici présentes, soient remerciés de leur présence, de leur investissement, et de leur temps non compté donné à l'association. Parmi ces bonnes volontés, des retraités de l'Éducation nationale (la croyance laisserait dire qu'ils auraient du temps, ce que, en tant que retraité moi-même, je conteste absolument) et d'enseignants actifs : ces enseignants actifs nous sont indispensables, ils nous rapportent la réalité de l'école d'aujourd'hui, de ses mutations, de ses besoins : encore un grand merci à eux.

Mais certaines bonnes volontés s'épuisent, d'autres vieillissent (nous perdons aujourd'hui 4 administrateurs), nous avons besoin de renouveau, nous avons besoin de nouvelles idées, de nouvelles énergies. L'OCCE ne peut être que ce que les enseignants veulent en faire. J'invite donc que tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs que portons, dans l'école que nous voulons, qu'elles viennent nous rejoindre.

Nous pensions à des jours meilleurs après la pandémie mais le climat social actuel est difficile, les différentes crises dans le monde et l'inflation créent un climat d'inquiétude. La baisse importante de la démographie scolaire vient perturber les écoles, génère de l'inquiétude, vient bousculer des organisations, apporte de l'incertitude chez les parents d'élèves et les enseignants. L'OCCE 92 sera aussi impacté par cette baisse importante de coopérateurs (la cotisation étant notre essentielle source de financement), alors que nos charges aussi augmentent, alors que les écoles se retournent de plus en plus vers nous pour les accompagner dans leurs projets, les autres aides étant de plus en plus difficiles à obtenir. Nous aurons, nous aussi, collectivement, des décisions à prendre pour continuer à accompagner les écoles à travers notre projet coopératif.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente assemblée générale.

Bureau de vote

Afin de constituer le bureau de vote il sollicite quatre personnes de l'Assemblée Générale qui acceptent de devenir scrutateur, dont au moins deux membres du CA qui ne sont pas sortants.

Se portent volontaires et seront scrutateurs : Brigitte Sornette, Laure Dalmard, Philippe Lapôtre et Karine Le Jallé.

Nous votons à l'unanimité (11 250 mandats) que les votes se fassent à main levée sauf l'élection des membres du CA qui se fera à bulletin secret.

Le Président a veillé à déposer les documents statutaires :

- ❖ Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux établissements ;
- ❖ La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- ❖ Les statuts de l'association ;
- ❖ La feuille de présence à l'Assemblée Générale ;
- ❖ Le bilan agrégé, le compte de résultat et l'annexe qui agrège les CRF reçus (611 sur 632) au siège de l'exercice clos le 31 août 2022 ;
- ❖ Les comptes annuels du siège de l'AD 92 de l'exercice clos le 31 août 2022 ;
- ❖ Le rapport financier et le rapport d'activité du Conseil d'Administration ;
- ❖ Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code du commerce ;

❖ Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président a vérifié que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du CA, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte de la résolution proposée, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres du siège social à compter de la convocation à l'Assemblée Générale.

*Pour information, ces documents ont été mis en ligne sur le site Internet de l'association : <https://ad92.occe.coop>
Ce sont ceux qui ont été présentés et auxquels il est fait allusion ci-dessous pour les votes.*

Le président de séance ouvre la séance.

Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 février 2022

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale a pris connaissance et approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 février 2022.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (11 250 voix).

Compte-rendu d'activité 2021/2022 de l'AD 92, présenté par Clémentine Guignedoux :

Résolution n°2 : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du compte-rendu d'activité et entendu le commentaire de Clémentine Guignedoux à ce sujet, approuve les termes de ce rapport.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (11 250 voix).

Projet d'activité 2023/2024 présenté par Clémentine Guignedoux :

Résolution n°3 : L'Assemblée Générale approuve les termes de ce rapport.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (10 617 voix départ de Madame Hortense Bellamy).

Compte-rendu financier 2021/2022 présenté par Jean-Pierre Labarre :

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, après avoir entendu les commentaires du Trésorier approuve les comptes annuels agrégés de l'AD 92 concernant l'exercice clos au 31 août 2022, tels qu'ils ont été présentés et faisant ressortir :

- un déficit de -13 669,82 € pour le siège départemental
- un déficit de -23 2288,21 € pour les coopératives et foyers agrégés

Cette résolution est mise aux voix et adoptée (10 617 voix pour et 330 voix ne se prononce pas).

Affectation des résultats

Résolution n°5 : L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos comme suit :

Affectation du résultat du siège départemental, soit – 13 669,82 € au fond associatif dans son intégralité.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité (10 617 voix).

Montant de la cotisation 2023/2024

Résolution n°6 : Le Conseil d'Administration propose une augmentation de 0,10 € soit un montant de 1,95 € pour l'année 2023/2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée (9 924 voix pour et 693 voix contre).

Projet de budget 2023/2024 :

Résolution n°7 : L'Assemblée Générale, après avoir eu connaissance du projet de budget pour 2023/2024 présenté par le Trésorier, approuve ce budget.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (10 617 voix).

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Résolution n°8 : L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes selon les conventions de l'article L.612-5 du Code du Commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

Coopératives scolaires à contrôler pour l'année 2023 :

36 coopératives sont à contrôler dont 4 identifiées par le trésorier (avances de trésorerie, solde très faible, pas d'écritures sur Compta Coop Web, absence de CRF, écart avec la banque...).

L'organisation et la répartition des contrôles sont à prévoir en Conseil d'Administration.

Tirage au sort de 5 coopératives scolaires en plus à prévoir en Conseil d'Administration.

Décision prise à l'unanimité (10 617 voix).

Election du 1/3 renouvelable du Conseil d'administration :

Résolution n°10

L'Assemblée Générale constate que :

- Pierre Appy, Estelle Azuelos, Stéphane Bloret, Caroline Cornily, Florence Lanchon, Philippe Lapôtre et Patrick Magnier se représentent.
- Florence Alouadi, Estelle Barreyre, Gilles Delisle et Soraya Massy sont démissionnaires.

Ce sont donc 7 candidats qui figurent sur les bulletins de vote.

La séance est suspendue pour réaliser ce vote.

Cette résolution est mise aux voix à bulletins secrets (157 voix ne se prononcent pas).

Sont déclarés élus au Conseil d'administration de l'OCCE 92 à l'unanimité (10 460 voix) : Caroline Cornily et Florence Lanchon ; à 10 193 voix Estelle Azuelos, Stéphane Bloret, Philippe Lapôtre et Patrick Magnier ; à 6 827 voix Pierre Appy.

Ils sont renouvelables en 2026.

Election des membres du bureau par les administrateurs présents :

- **Président :** Raymond TOMCZAK (unanimité moins une voix)
- **Vice-Présidente :** Florence LANCHON (unanimité moins une voix)
- **Vice-Président :** Stéphane BLORET (unanimité moins une voix)
- **Trésorier :** Jean-Pierre LABARRE (unanimité moins une voix)
- **Trésorier adjoint :** Philippe LAPÔTRE (unanimité moins une voix)

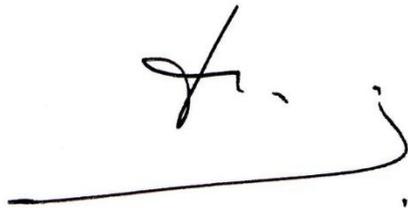
Personne ne se présente au poste de Secrétaire Générale pour le moment. L'élection sera faite lors du prochain Conseil d'Administration.

Nous serons donc 18 administrateurs pour 24 postes possibles.

Clôture de l'Assemblée Générale

Il est 16h30, l'ordre du jour étant épuisé, Raymond Tomczak clôt l'Assemblée Générale.

Le Président
Raymond TOMCZAK



Le Secrétaire Général
Stéphane BLORET

